

Séance extraordinaire du 13 février 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Scott, tenue au 1, 8^e Rue le 13 février 2020 à 17h15 sous la présidence de Clément Marcoux, maire.

À cette séance ordinaire sont présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

Monsieur Frédéric Vallières
Monsieur Clément Roy (absent)
Monsieur Scott Mitchell

Monsieur Ghislain Lowe
Monsieur Normand Tremblay
Monsieur Johnny Carrier (absent)

Madame Linda Bissonnette, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est également présente.

Ouverture de l'assemblée

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la loi. Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

4604-02-20

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

- Adoption de l'ordre du jour
- Vente pour non-paiement de taxes

4605-02-20

Vente pour non-paiement de taxes

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Lowe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil approuve la liste des immeubles à vendre pour taxes impayées et autorise la directrice générale adjointe à transmettre cette liste à la MRC de La Nouvelle-Beauce afin qu'elle procède à la procédure de vente pour taxes conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal;

De plus, le conseil autorise le maire et la secrétaire-trésorière à enchérir et acquérir l'un ou des immeuble(s) visés par cette liste, si besoin et conformément à l'article 1038 du Code municipal.

Je, Clément Marcoux, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Frédéric Vallières à 17h20.

Clément Marcoux, maire

Linda Bissonnette, dir. gén. adj. & sec.-très. adj.